

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 11 septembre 2017 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le pro-maire Gilles Deshaies, Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2017-09-224 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 05.

Adoptée.

2017-09-225 Adoption de l'ordre du jour du 11 septembre 2017

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 11 septembre 2017
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 14 août 2017
Résolution: Adoption du procès-verbal du 14 août 2017
CORRESPONDANCE
AFFAIRES NOUVELLES
Demande de commandite
Entente : Municipalité de Lambton
Demande d'installation d'une ligne électrique privée, Érablière du Marais
Demande des contribuables : Chemin Ally
Cueillette gros rebuts / Fortier
Offre de service : Cueillette de la récupération 2018
Résolution : Appel d'offre sur invitation cueillette des ordures
Résolution : Gravier et nivelage cour municipale
Résolution : Déneigement : Chemin Létourneau
Résolution : Déneigement du Rang 11
Résolution : Déneigement de la cour de l'édifice
Informations : Visite au ministère de l'Environnement : descente de bateau
Informations : Chemins municipaux : Réforme cadastrale
Résolution : Paiement des comptes du 15 août au 11 septembre 2017
Questions des élus et employés
Questions des personnes présentes
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2017-09-226 Dispense de lecture du procès-verbal du 14 août 2017

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2017-09-227 Adoption du procès-verbal du 14 août 2017

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 août 2017.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-09-228 Demande de commandite

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement (la conseillère Mme Manon Roy n'ayant ni voté ni participé aux délibérations) d'accepter la demande de commandite sollicitée par l'organisme « Agricultrices de la Chaudière-Appalaches Ouest » afin de souligner la nomination de Mme Manon Roy comme agricultrice de l'année.

En ce sens, la Municipalité paiera les frais de location de 150 \$ pour la salle au Comité des loisirs et transmettra également un chèque de 100 \$.

Ce don totalisant 250 \$ servira à assurer une partie des coûts du brunch reconnaissance organisée par l'organisme « Agricultrices de la Chaudière-Appalaches Ouest », relativement à la nomination de Mme Manon Roy.

Adoptée

2017-09-229 Entente de services avec la Municipalité de Lambton

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'offre offerte par la Municipalité de Lambton, à l'effet que l'inspecteur en environnement M. Robert Blanchette, puisse utiliser l'équipement leur appartenant, dans ses fonctions pour la Municipalité de Ste-Praxède.

En conséquence, des frais de 150 \$/an seront payés par notre municipalité pour couvrir les frais d'utilisation de l'équipement, tel que niveau, laser, caméra, piquets et outils diverses. Aussi, une allocation de 5 \$ mensuellement sera versée pour l'utilisation du cellulaire.

Aussi, il est convenu que les frais de formation requis seront assumés à raison de 75% par Lambton et 25% par Ste-Praxède.

Adoptée.

2017-09-230 Demande d'installation d'une ligne électrique privée Érablière du Marais

Attendu une demande adressée par Mme Nathalie Dumais, représentante d'Érablière du Marais pour obtenir de la municipalité, l'autorisation d'installer une ligne électrique privée sur la propriété municipale dans le secteur du Rang 3, Stratford et Rang 7 & 8;

Attendu que par résolution numéro 2017-06-189, adoptée le 19 juin 2017, les élus acceptaient la demande de Mme Dumais, conditionnellement au dépôt de certains documents;

Attendu que la représentante d'Érablière du Marais a fourni la preuve d'assurance responsabilité d'une future ligne électrique et un document désignant les limites de l'emprise municipale réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Robert Rioux;

Attendu que malgré que la résolution 2017-06-189 précisant que les poteaux devaient être installés du côté droit du rang 7 & 8, il appert qu'il est plus opportun d'installer les poteaux du côté gauche du rang 7 & 8;

Attendu que le conseiller responsable en voirie, M. Gaétan Lapointe et l'inspecteur M. Richard Bellavance se sont rendus sur place pour visualiser l'emplacement des futurs poteaux et il semble qu'il y a lieu d'implanter les poteaux du côté gauche, sur le haut de talus à une distance minimale de 3 pieds de la limite territoriale, afin qu'aucune intervention ne soit réalisée sur les propriétés privées. Le haut de talus utilisé pour l'implantation des poteaux sera déboisé par et aux frais d'Érablière du Marais;

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'autoriser Érablière du Marais à installer une ligne électrique privée du côté gauche du Rang 7 & 8, sur le haut de talus, propriété de la municipalité de Ste-Praxède, le tout selon la localisation précisée par l'arpenteur-géomètre, M. Robert Rioux.

La municipalité ne sera aucunement responsable de cette ligne privée électrique, ni des dommages que son installation pourrait causer.

Adoptée.

2017-09-231 Demande des contribuables : Chemin Ally

Attendu la demande déposée par M. Dany Bernier, propriétaire du Chemin Ally;

Attendu que par cette demande, le propriétaire agissant au nom des contribuables de ce secteur de villégiature, demande au conseil municipal de procéder au déneigement de ce chemin et d'offrir le service de cueillette d'ordures et de récupération vis-à-vis les propriétés;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que le conseil municipal ne prend pas de décision immédiatement pour le déneigement du chemin Ally. Les élus souhaitent que M. Dany Bernier dépose un estimé des coûts avant de se prononcer.

Cependant, les élus sont d'accord pour que le service de cueillette des ordures et de la récupération soit offert à chaque immeuble du chemin Ally. Ainsi, ces contribuables se verront facturer les taxes d'ordures et de récupération dès 2018.

Adoptée.

2017-09-232 Cueillette gros rebuts / Fortier

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de Services Sanitaires Denis Fortier afin d'autoriser notre transporteur TORA à disposer des rebuts de la cueillette des objets encombrants du 12 octobre 2017, à leur centre de transbordement. Le prix offert est fixé à 97,59 \$ la tonne, soit le même coût que pour la cueillette du printemps dernier.

Adoptée

2017-09-233 Offre de service : Cueillette de la récupération 2018

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service déposé par TORA pour le service de récupération pour l'année 2018. L'offre de service s'élève à 13 380 \$ avant taxes, payable en douze versements égaux de 1 115 \$ par mois, plus taxes.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède le contrat à intervenir.

Adoptée.

2017-09-234 Résolution : Appel d'offre sur invitation cueillette des ordures (2 cueillettes gros déchets, sapins, conteneur herbe)

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à préparer un devis pour la cueillette des ordures pour l'année 2018.

En plus de la cueillette des ordures sur les rangs principaux aux deux semaines pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai et du 1^{er} octobre au 31 décembre et à chaque semaine de du 1^{er} juin au 30 septembre, le devis devra comprendre deux cueillettes d'objets encombrants, la cueillette des sapins de Noël et la fourniture d'un conteneur, de la mi-mai à la mi-octobre, afin d'y recueillir les végétaux.

Les documents d'appels d'offres par invitation seront acheminés à deux soumissionnaires préalablement nommés par le conseil.

Adoptée.

2017-09-235 Résolution : Gravier et nivelage cour de l'édifice municipal

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'embaucher Excavation Gagnon et Frères pour procéder au nivelage de la section arrière de la cour de l'édifice municipal ainsi qu'à l'entrée du terrain de tennis.

Il est également convenu de faire étendre de la pierre nette aux endroits requis.

Adoptée.

2017-09-236 Résolution : Déneigement : Chemin Létourneau

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Mme Guylaine Demers pour le déneigement et le sablage de la section du Chemin Létourneau, laquelle s'élève à 3 300 \$. Ce montant sera payable en six versements égaux à partir de décembre prochain.

Il est convenu que Mme Demers devra nous fournir une preuve d'assurance-responsabilité et s'engager à effectuer les travaux de déneigement et de sablage pour la saison 2017 -2018, de la première à la dernière neige.

Au surplus, l'entrepreneur s'engage à informer la Municipalité de Ste-Praxède, s'il a l'intention de céder son contrat à un tiers.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède le contrat à intervenir.

Adoptée.

2017-09-237 Résolution : Déneigement du Rang 11

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Ferme J.A.L. Royal Inc. pour le déneigement d'une partie du Rang 11. Le prix soumis est de 450 \$ plus taxes, pour la saison hivernale 2017-2018. Au surplus, l'entrepreneur s'engage à informer la Municipalité de Ste-Praxède, s'il a l'intention de céder son contrat à un tiers.

Cette résolution sera acheminée à Ferme J.A.L. Royal Inc. Le montant de 450 \$ plus taxes sera payable en un seul versement, le ou vers le 1^{er} janvier 2018.

Adoptée.

2017-09-238 Résolution : Déneigement de la cour de l'édifice municipal

Attendu que Ferme JAL Royal nous informe qu'il ne procédera plus au déneigement de la cour de l'édifice municipal pour la prochaine saison;

Attendu qu'il y a lieu d'octroyer un contrat de déneigement à un autre entrepreneur pour la saison 2017-2018;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à demander un estimé à Construction Pierre Beaulieu pour le déneigement de la cour de l'édifice municipal, selon les conditions établies au devis habituel pour ce travail d'entretien hivernal.

Adoptée.

Informations : Visite au ministère de l'Environnement : Descente de bateau

Tel que convenu, l'ingénieur Daniel Lapointe et Mme Josée Vachon ont rencontré une représentante du ministère de l'Environnement en août dernier pour soumettre le projet d'amélioration de la descente de mise à l'eau au bout du Rang B & C. Tel qu'en fait foi une lettre fournie par l'ingénieur Lapointe, il appert que les travaux souhaités ne seraient pas acceptés par le ministère de l'Environnement et de la Faune puisqu'entre autres, aucun dragage ou creusage d'une pente si importante ne sont permis dans un cours d'eau, pour l'aménagement d'une descente de bateau.

Informations : Chemins municipaux : Réforme cadastrale

Suite à une demande formulée aux élus, des vérifications ont été effectuées à savoir si un document identifiant les largeurs des chemins municipaux était disponible. Un tel document n'existe pas. Cependant, les plans déposés de la réforme cadastrale sont disponibles pour consultation au bureau municipal.

2017-09-239 Résolution : Paiement des comptes au 11 septembre 2017

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 15 août au 11 septembre 2017, laquelle s'élève à 113 583,63 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Monsieur Gaétan Lapointe, conseiller, demande de valider certaines informations concernant les emplacements pour l'enregistrement du gibier.

2017-09-240 Résolution : Demande d'informations Bureau d'enregistrement du gibier « zone 4 »

Attendu que les élus sont informés que le service d'enregistrement du gibier est diminué dans la zone 4;

Attendu qu'il semble que les chasseurs de notre territoire devraient enregistrer leur gibier soit à Stratford ou Ste-Marie puisque le service d'enregistrement ne sera plus disponible à Disraeli;

Attendu qu'il est inapproprié qu'un service d'enregistrement de gibier ne soit pas accessible plus proche de Ste-Praxède;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que le conseil municipal s'adresse aux députés Messieurs Ghislain Bolduc et Laurent Lessard, ainsi qu'au bureau des agents de la faune de Thetford Mines afin de demander que notre population et les chasseurs de la zone 4 puissent bénéficier d'un service d'enregistrement du gibier à proximité de Ste-Praxède.

Adoptée.

2017-09-241 Nomination de bénévoles : Reconnaissance MRC

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à communiquer les noms de deux bénévoles préalablement nommés par le conseil pour inscrire ces personnes à la soirée reconnaissance de la MRC des Appalaches qui se tiendra mercredi, le 20 septembre prochain.

Adoptée.

Questions des personnes présentes

2017-09-242 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20 h 10.

Adoptée.

M. Gilles Deshaies
Pro-Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Gilles Deshaies, pro- maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.